

Département
de la Moselle

Canton de Coteaux de Moselle

Nombre de Conseillers
Elus : 14

Nombre de Conseillers
Présents : 12

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 2

Nombre de Conseillers absents
Non excusés : néant

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 2

Date d'envoi convocation :
20/06/2022

Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 juin 2022 à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur François
CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Géraldine
HAMERT, Karine HUMBERT, Nathalie DUCRET
Emilie EVAIN, Sandra KREMER

Messieurs Vianney TRITZ-KAYSER, Guillaume
SIBILLE, Nicolas PETIT, ENCKLE Claude,
Dominique CHATEAU, Gérard LEININGER

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Aurélien DUBOIS (procuration D. CHATEAU)
Thomas DAGUIN (procuration E. EVAIN)

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : Néant

Secrétaire de séance : Mme Karine HUMBERT

1- Vente de terrain

2- Reconduction ligne de trésorerie

3- Travaux divers

4- Tarification des équipements communaux

5- Divers

1- Vente de terrain

Rapporteur : François CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par le locataire de la parcelle S5 parcelle n°25 (2ha45a25ca) située sur le ban de la commune de Coin-lès-Cuvry et propriété de la commune de Cuvry pour le rachat de cette dernière. Monsieur MANGIN propose de racheter la parcelle 15 000.00 € et de se charger des frais annexes (notaire, arpentage,...)

Motion

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la proposition de vente de la parcelle n°25, section 5 au profit de Mr et Mme MANGIN pour 15 000.00 €,

ACCEPTÉ la proposition que les frais annexes (notaire, arpentage,...) soient à la charge de l'acquéreur.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2- Reconduction ligne de trésorerie

Rapporteur : François CARPENTIER

Rapport

Monsieur CARPENTIER informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie de 100 000.00 € votée en août 2021 arrive à échéance le 16/09/2022.

Il propose au conseil municipal de procéder à la reconduction de cette ligne de trésorerie pour un montant de 100 000.00 € destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilité.

Motion

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE le maire à reconduire la ligne de trésorerie auprès CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE dans la limite d'un plafond fixé à 100 000 € dont les conditions sont les suivantes :

- Type d'échéance : trimestrielle
- Index : Euribor à 3 mois journalier
- Valeur de l'index : -0.41 % à Juin 2022
- Taux client : 0.39 % avec un taux plancher de 0.39 %
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 200.00 €

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3- Travaux divers

Rapporteur : François CARPENTIER

- **Remplacement portes sécurités école maternelle**

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de remplacement des portes de sécurités de l'école maternelle qui a été commencé l'année dernière. Afin de finaliser ce dernier il propose au conseil l'offre de prix de la société ACTEA à SEMECOURT pour le prix de 16 585.83 € HT.

Il s'agit de procéder au remplacement des 4 portes de sécurités restantes.

Motion

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

VALIDE la proposition de la société ACTEA à SEMECOURT pour un montant de 16 585.83 € HT,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Vidéosurveillance**

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de vidéosurveillance prévu sur la commune.

Après consultation, 3 entreprises ont répondu à la demande :

- SAM informatique à NEUFCHATEAU (88) pour un montant de 3 5058.23 € HT
- TL systèmes à MAXEVILLE (54) pour un montant de 40 162.00 € HT
- Axone à NANTERRE (92) pour un montant de 41 750.00 €HT

Il informe le conseil que la commission travaux a choisi de retenir la société Axone aux vues de ses qualifications et des prestations proposées.

Motion

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

VALIDE la décision de la commission travaux de retenir l'offre de la société Axone à NANTERRE (92) pour un montant de 41 750.00 € HT,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Parking plateau sportif**

Rapport

Monsieur le Maire fait part de l'état du parking du plateau sportif au conseil.

2 sociétés ont été sollicitées pour les travaux :

- Société DHR à Moulins-lès-Metz (57) pour un montant de 26 339.28 € HT
- Société COLAS à MARLY (57) pour un montant de 17 000.00 € HT

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission travaux a choisi de retenir la société COLAS à MARLY (57) aux vues de ses qualifications, des prestations proposées et de l'offre soumise.

Motion

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

VALIDE la décision de la commission travaux de retenir l'offre de la société COLAS à MARLY (57) pour un montant de 17 000.00 € HT,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Création d'un jardin ludique dans la cour de l'école**

Rapport

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande du corps enseignant concernant la création d'un jardin ludique dans la cour de l'école.

La société DHR à MOULINS-LES-METZ (57) propose de se charger du projet pour un montant de 9 829.65 € HT.

Motion

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTÉ l'offre de la société DHR à Moulins-lès-Metz pour un montant de 9 829.65 € HT

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

- **Remplacement de luminaire**

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil son projet de continuer le remplacement des luminaires du village par des LEDs dans un souci d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission travaux a choisi de retenir la société SVT à MANONCOURT-SUR-SEILLE (54) pour un montant de 68 780.00 € HT, aux vues de ses qualifications, des prestations proposées et de l'offre soumise.

Motion

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

VALIDE la décision de la commission travaux de retenir l'offre de la société SVT à MANONCOURT-SUR-SEILLE (54) pour un montant de 68 780.00 € HT

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4- Tarification des équipements communaux

Rapporteur : François CARPENTIER

- **Salle multi-activités : tarifs au 01/01/2023**

Rapport

Monsieur CARPENTIER propose au conseil de revoir les tarifs de location de la salle multi-activités validés en 2021 en raison des augmentations des coûts de fonctionnement de cet équipement. Il propose de les modifier à compter de 01/01/2023 comme suit :

	RESIDENTS COMMUNE				EXTERIEURS COMMUNE	
	Journée en semaine (Mer 8h-17h30)	Journée WE V 14h – S 17h	Journée WE S 19h - L 9h	Week-end V 14h – L 9h	Journée en semaine (Mer 8h – 17h30)	Week-end V 14h – L 9h
Cuisine	100 €	100 €	100 €	100 €	150 €	300 €
Salle	200 €	300 €	350 €	450 €	350 €	1 000 €
Hall	100 €	150 €				
Couvert soit 3 assiettes, 4 verres, 1 fourchette, 1 cuillère à café, 1 cuillère à soupe, 1 tasse, 1 soucoupe, 1 couteau, 1 coupe à fruits par personne /100						3.00 €/ personne
Flûte à champagne supplémentaire par personne / 100						0.30 €/ personne
Vasque à champagne						15.00 € pièce
Seau à champagne						4.00 € pièce
Table ronde diam 1.80m						15.00 € pièce
Tarif Associations Extérieures ... sans cuisine (samedi ou dimanche de 10h à 20h)						350 €
Tarif Associations Extérieures ... avec cuisine (samedi ou dimanche)						500 €
Tarif Entreprise, Comité d'entreprise, Séminaire ... sans cuisine (mer 8h -17h30)						450 €
Tarif Entreprise, Comité d'entreprise, Séminaire... avec cuisine (mer 8h –17h30)						600 €
• Caution espaces verts						300 €
• Caution vaisselle						200 €
• Caution salle						500 €
• Caution Ménage						200 €
• Caution 2 badges						100 €
• TOTAL Caution						1 300 €
Pour couvrir la caution, 5 chèques distincts seront établis en mairie à l'ordre du trésor public						

Motion

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 01/01/2023

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5- Divers

Rapporteur : François CARPENTIER

- **Adhésion de la commune de LORRY-MARDIGNY à METZ METROPOLE**

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de la commune de Lorry-Mardigny d'adhérer à Metz Métropole. Il rappelle au conseil qu'il lui revient de délibérer sur l'approbation ou l'opposition d'inclure de nouvelles communes dans la métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 30/05/2022 approuvant la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole,

Vu les études d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,

Vu la notification par courrier de Monsieur le Président de l'Eurométropole de METZ en date de juin 2022,

Considérant que la demande d'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à l'Eurométropole de Metz est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement,

Prend acte des études d'impact,

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- Décision budgétaire modificative n°01/2022

Rapport

- *Investissement :*

	+	-
2184 opération 101 : Matériel divers	4 400.00 €	
2312 opération 139 : Aménagement extérieur		4 400.00 €

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de modification budgétaire.

Pour : 1 Contre : 0 Abstention : 0

Signatures du conseil municipal :

Francois CARPENTIER		Dominique CHATEAU	
Claude ENCKLE		Gérard LEININGER	
Géraldine HAMERT		Vianney TRITZ- KAYSER	
Thomas DAGUIN (Procuration à E. EVAIN)		Nathalie DUCRET	
Guillaume SIBILLE		Sandra KREMER	
Emilie EVAIN		Karine HUMBERT	
Aurélie DUBOIS (Procuration à D. CHATEAU)		Nicolas PETIT	